

DU CONSEIL MUNICIPAL

FOUGAX ET BARRINEUF

Séance du 11 avril 2025

Nombre de Membres

Effectif Légal : 11

En exercice : 8

Présents : 7

Pouvoirs :

Suffrages exprimés : 7

Vote pour : 7

Vote contre :

Abstention :

Ne participe pas au vote :

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril à vingt heures trente, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, les membres du Conseil Municipal de la commune de Fougax et Barrineuf, sous la présidence de Monsieur **LAFFONT Hervé**, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : **4 avril 2025**

Présents : DEFOIS Christine, LAFFONT Hervé, MUNOZ Henri, MARTINEZ Bruno, MARTINEZ Frank, MICHAU Maryna, BARRIERE Renaud

Absents : DROUIN-POIRRIER Ghislaine,

Secrétaire de séance : MARTINEZ Frank

**Délibération portant création d'un emploi non permanent
Accroissement saisonnier d'activité**

(article L. 332-23.2° du Code général de la fonction publique)
(ex-article 3-I.2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 abrogée)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.2 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité concernant l'entretien du village.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

La création d'un emploi non permanent d'agent technique au grade d'Agent technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 5 mois et 3 semaines mois allant du 12 mai 2025 au 31 octobre 2025 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'Agent Technique à temps complet pour une durée hebdomadaire 35 heures par semaine.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 371 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

ID : 009-210901252-20250411-2025_10-DE



Fait à Fougax et Barrineuf, le 11 avril 2025
Le Maire **Hervé LAFFONT**

